

**NOTES LOCALES**

Le célèbre baryton canadien, M. Joseph Saucier de Montréal donnera un concert à Edmundston, le 24 juillet, jeudi de la semaine prochaine. Personne ne manquera d'assister à cette soirée artistique qui fera époque. Retenez vos billets d'avance, car beaucoup d'étrangers seront à Edmundston ce jour là.

M. Joseph Guay de Woonsocket, Rhode Island, est en promenade chez son beau-frère, M. Eugène Blanchette. M. Guay doit faire un voyage dans la province de Québec avant de retourner chez lui.

M. Emile Taranto, un violoniste dont la renommée s'étend dans tout le pays, accompagnera M. Saucier à Edmundston. Ceux qui ont eu l'occasion de l'entendre à Van Buren voudront certainement renouveler connaissance avec lui, et ceux qui ne l'ont pas encore entendu regretteront toute leur vie d'avoir manqué cette fête d'art s'ils ne viennent pas à Edmundston, jeudi prochain, le 24 juillet.

M. Charles Edouard Roy, neveu de Mde Alfred Roy, l'épouse de l'ingénieur de notre ville, lui rendait visite ces jours derniers.

Mde Joseph Saucier, une pianiste virtuose, accompagnera son mari à Edmundston. C'est dire que la soirée musicale du 24 juillet sera un événement que les amateurs de beau chant et de la belle musique ne voudront pas manquer pour tout l'or du monde. C'est la première fois que la ville d'Edmundston recevra des artistes aussi célèbres. Il faut leur montrer que nous savons apprécier le talent. Ayons salle comble ce soir-là.

M. C. A. Maily, représentant de la maison C. W. Lindsay, Limitée, de Québec était à Edmundston ces jours derniers dans l'intérêt de sa maison.

Le grand cirque John Robinson nous a rendu visite pendant 24 heures. Plusieurs, paraît-il, se sont fait tondre par les "gambliers". Il est drôle de constater qu'il reste encore des gens qui se croient plus fins que les gens du métier.

La soirée du 24 juillet vaudra dix Cirques. Vous en aurez pour votre argent. Les artistes qui nous font l'honneur de nous visiter ont remporté d'immenses succès partout. Dans nombre de villes ils ont dû donner une seconde soirée pour satisfaire le public.

L'assemblée annuelle du district d'école d'Edmundston a eu lieu lundi soir dernier. Trente-trois contribuables s'y étaient rendus. Des affaires très importantes ont été transigées. La majorité de l'assemblée a voté pour l'instruction obligatoire. Le bureau des commissaires a été autorisé à faire l'achat de terrain scolaire. Aussi il a été décidé de demander aux architectes des plans, des spécifications et des estimés pour la construction d'une nouvelle école pouvant loger 800 élèves. M. R. W. Hammond remplace le commissaire A. Lawson sortant de charge. La compagnie Fraser a été passée au crible pour son refus de payer les taxes pour fins scolaires. Tout ce que le bureau des commissaires a fait durant l'année écoulée pour forcer la dite compagnie à payer les taxes d'école a été ratifié par l'assemblée. Après que des plans auront été soumis, une assemblée spéciale des contribuables du district sera appelée pour décider les mesures à prendre pour l'agrandissement du local pour les élèves du district.

M. J. Alphonse Bernier du Secrétariat Provincial de Québec et Mde Bernier, ainsi que leurs deux enfants Ginette et Claude, sont

actuellement en promenade pour quelques semaines, chez M. J. Augure Bernier.

J. F. Rice & Sons d'Edmundston N. B., peuvent fournir votre maison avec tout ce que vous désirez à un prix modéré. Voitures d'enfants et valises à un prix spécial cette semaine.

ON DEMANDE : On demande deux jeunes filles pour travailler à l'imprimerie du Madawaska.

Jeunes filles désirant apprendre le métier de Garde malade. Conditions favorables, s'adresseront à REV. SORUR SUPERIEURE Hotel Dieu St-Joseph, Campbellton, N. B.

Une institutrice de 21ème classe. Très bon gages seront payés. Pour autres informations, s'adresser au secrétaire

ALEX GAUTHIER Kedgwick, N. B.

Ovide Michaud de Edmundston charretier, désire informer le public qu'il a un char McLaughlin de cinq passagers qui sera en tout temps à la disposition du public. Il demeure sur la rue Laporte dans la maison de Alfred Pelletier, son nom est adessus de sa porte.

La grande vente à réduction de chapeaux chez Mme L. P. Fournier est commencée. Une chance exceptionnelle est donnée d'acheter à bon marché de la marchandise de prix. N'oubliez pas de faire une visite au magasin de modes de Mme Fournier. Les prix vous surprendront.

M. Adélar Plante, entrepreneur menuisier et peintre décorateur, informe le public qu'il est à la disposition des gens pour travail à l'heure ou par contrat. Vous le trouverez à l'adresse suivante : 31ème Avenue, près de chez M. Florent Martin, Edmundston, N. B.

ON DEMANDE : 50 à 75 hommes pour travailler aux tuyaux d'égoûts et d'aqueduc. S'adresser à LEON GIGUERE, au Grand Central Hotel, Edmundston, N. B. 26 4 f. p.

A VENDRE : Un bon cheval de chemin et voiture légère (Rubber Tires) aussi une automobile Ford à très bon marché pour un prompt acheteur. S'adresser à GEORGE LARLEE, Edmundston, N. B. 27 j. n. o.

A VENDRE : Un piano "Willis", presque neuf, à de bonnes conditions. On pourra le voir en s'adressant à LEVITE D. CHASSE, Edmundston, N. B.

**BY-LAW**

A BY LAW FOR THE PROTECTION OF CHILDREN AND MINORS.

BE IT Enacted by the Town Council of the Town of Edmundston as follows :—

1. No child under the age of 13 years shall be allowed upon any public street, park, or other public place within the Town of Edmundston after the hour of nine o'clock in the evening of any day during the month of May, June, July, August and September and after the hour of eight o'clock in the evening of any day during the months of October, November, December, January, February, March and April, unless accompanied by an adult person in charge of such child. During the period when daylight saving is in force the hours shall be ten o'clock and nine o'clock respectively instead of nine o'clock and eight o'clock as above mentioned.

**NOUS SOMMES PRET !**

N'oubliez pas que nous avons ce que vous désirez en fait de Prêlarts, Feltes, Congoliums, petit Tapis, lisse à Tapis, de tous patrons et de toutes largeurs, Tapis de table, Rideaux, Crétonne, Toile, Portières, Tableaux, Miroirs, Hall Rack, Commodes, Tables et Chaises pour cuisine, Set de salle à dîner, Articles de fantaisie, Librairie, etc.

Set de chambre et toutes les fournitures que vous désirez, Couchettes assorties pour les enfants, Set de salon et beaucoup de petites tables de fantaisie, Chaises berceuses en bois, jonc et raitan, Sofas en cuivre et autres fournitures.

Nous venons de recevoir de jolies voitures d'enfants, Machines à coudre, Machines à laver, (ordinaire et à pouvoir d'eau), Tordeuses, Planches à repasser, etc.

Pianos, Harmoniums, Gramophones, et toutes sortes de records au diamant et à aiguilles, Cabinets pour records, Portemanteaux, Forte-musique, en cuir (traveling boys), Bancs de pianos, etc.

**Pourquoi vous devriez avoir Le Brunswick Tous-Phonographes dans un**

1° Le Reproducteur "Ultona" est le seul qui joue toutes les sortes de records parfaitement. Complet, rien à enlever, et rien à ajouter. Un tour de main suffit pour le mettre en action pour jouer tous les records voulus.

2° La chambre de son, ton-bois, fait comme un violon, donne le son si doux et riche que nous désirons ce qui fait le Brunswick épatant.

3° Le Brunswick est construit de différentes manières et nous invitons le public à venir prendre une soirée de loisir avec nous. Venez ce soir.

**The Brunswick**  
ALL PHONOGRAPHS IN ONE

**J. F. Rice & Sons**  
Ameublement et Quincaillerie, Pianos, Machines à Coudre "Singer", Courtier d'Immeuble et Boplanger

**UN MOT D'AVIS**  
Ne retardez pas, et n'envoyez pas en dehors lorsque vous pouvez faire mieux ici.

2. Every parent, guardian, or person with whom any child under the age 13 years may reside who shall allow or permit any such child to be upon any street or other public place within the Town of Edmundston on any day after the hours mentioned in the proceeding section and unaccompanied by an adult person, shall be guilty of an offence against this By-Law and liable to a penalty of not less than Two Dollars for each and every such offence, unless they shall give good and sufficient reasons for such child to be on the street or other public place.

3. After the hour of ten o'clock in the evening of any day no boy or girl under the age of 18 years shall be permitted to loiter, linger or remain without apparent object or purpose on any street, park, alley, or other public place within the Town of Edmundston, unless a sufficient reason therefore is given by them, and in the absence of such sufficient reason or excuse it shall be the duty of any policeman or constable to direct all such persons to proceed at once on the way to their homes. In the event of their refusing to do so, or failing to give a satisfactory reason for so remaining it shall be the duty of the police to take such person or persons into custody and detain them until their parents, guardians or other responsible persons with whom they may reside are communicated with and notified to appear at Police Office to receive them into their care and charge.

4. Any parent, guardian or other responsible person who shall refuse, or shall neglect within a reasonable time after being so notified, as provided in the last proceeding section to appear at the Police Office and take charge of the minor or minors detained, unless satisfactory explanation of their failure to do so is given, or a who shall use or address abusive language to the policeman or constable in connection therewith, shall be guilty of an offence against the provision of this By-Law and be liable to a penalty of not less than Two Dollars for each and every such offence.

Passed by the Town Council of the Town of Edmundston on the 5th day of July A. D. 1919  
THOMAS GUERRETTE, Secretary Treasurer.

**Sheriff's Sale**

THERE will be sold at PUBLIC AUCTION, at the Court House in the Town of Edmundston in the Country of Madawaska, on Thursday the Twenty-first day of August A. D. 1919, at the hour of twelve o'clock in the forenoon, all the right, title interest, claim and demand whatsoever either at law or in equity of Phebe Martin in a piece, parcel or lot of land and premises situate lying and being in the Parish of Saint-Andre, in the Country of Madawaska and Province of New-Bruswick, bounded and described as follows, to wit :— "Being Lot Number One Hundred

**Tabac à Chiquer Copenhagen**



C'est un tabac manufacturé, sous sa forme la plus pure.

Etant granulé, il produit son effet immédiatement.

C'est le tabac à chiquer le plus économique.

**BANANES**

Nous les recevons maintenant au char, par conséquent envoyez votre commande pour envoi de chaque semaine.

**Oranges, Valencias**  
150, 176, 200, 216 et 250 par caisse

**Citrons et 'Grape Fruit' Ananas, Tomates, Choux, Onions de Bermudes en caisse de 50 lb. Noix de toutes sortes.**

Prix donnés sur demande **KELLY & COLGAN**  
15 North Wharf, ST-JOHN, N. B.

**Pourquoi vous devez assurer votre Vie**

- PARCE QUE c'est un devoir que vous vous devez à vous-même et à ceux qui dépendent de vous.
- PARCE QUE du moment que votre vie est assurée, si vous mourrez, votre succession est augmentée du montant de votre police.
- PARCE QUE la mort est certaine—QUAND est incertain. Aujourd'hui vous pouvez passer l'examen médical—DEMAIN il sera trop tard.
- PARCE QUE votre police est un montant comptant en argent que vos créanciers ne peuvent saisir—si vous en avez à votre mort—une somme qu'un désastre financier ne peut pas ôter à votre famille.

**Quand devez-vous vous assurer.**

- AUJOURD'HUI alors que vous avez la vie et la santé ; demain vous n'aurez peut-être ni l'un ni l'autre ; les délais sont toujours dangereux.
- AUJOURD'HUI une police vous coûtera moins que plus tard. Soyez sages et assurez votre vie comme mesure de prévoyance pour vos vieux jours.
- AUJOURD'HUI car dans un temps de dépression financière plusieurs ont trouvé que leurs polices étaient le seul endroit où ils pouvaient emprunter pour rencontrer des besoins pressants.
- AUJOURD'HUI est le temps d'agir ; si vous ne faites pas d'économies, quand allez-vous commencer ? Rappelez-vous que remettre un devoir présent peut être fatal à vos meilleurs intérêts.

**Qui vous assurer ?**

Dans la Compagnie MUTUAL LIFE OF CANADA.

PARCE QUE cette compagnie a toujours remporté les plus grands succès.

PARCE QUE cette compagnie n'a pas de supérieure dans le montant des dividendes qu'elle paie à ses assurés.

PARCE QUE cette compagnie n'a pas d'actionnaires qui mangent une partie de ses revenus.

PARCE QUE ses réclamations en cas de mort sont payées promptement.

PARCE QUE c'est une compagnie canadienne qui ne fait pas d'affaires dans aucun pays étranger ; qui fait un choix judicieux de ses risques, et qui est reconnue pour ses méthodes saines d'administration.

PARCE QUE'ELLE assure les hommes et les femmes ; les deux sexes ont les mêmes avantages ; justice égale pour tous.

PARCE QUE'ELLE ne fait pas de restriction relativement à l'occupation, la résidence ou les voyages des assurés.

PARCE QUE ses fonds sont déposés dans des banques canadiennes seulement et que depuis 40 ans elle n'a pas perdu une seule piastre des placements qu'elle a faits.

Pour ces raisons et bien d'autres encore, assurez-vous dans la Compagnie MUTUAL LIFE OF CANADA.

and Forty-eight (48) fronting on the River Saint-John and extending to the base line of the said Saint-John River, bounded on the upper side by land owned by George Martin, and on the lower side by land owned by Robert Martin, and containing one hundred and fifty acres more or less, and being the same piece of land occupied by the said Phebe Martin.

The same having been seized by me and by virtue of an execution issued out of the Madawaska County Court at the suit of J. Leigh White against the said Phebe Martin.

Dated at the Town of Grand Falls in the County of Madawaska, this Eighteenth day of June, A. D. 1919.

J. H. PELLETIER,  
Sheriff of Madawaska County Court.